

# **Lignes directrices de présentation d'une demande de bourse IMPACT connexion cœur- cerveau**

4 mars 2021

## TABLE DES MATIÈRES

<b>A. RENSEIGNEMENTS SUR LE PROGRAMME.....</b>	<b>2</b>
1) Justification.....	2
2) Portée .....	3
3) Structure de la bourse IMPACT .....	4
4) Critères d'admissibilité.....	6
4.1 Général.....	6
4.2 Autres critères d'admissibilité.....	7
5) Critères d'évaluation .....	8
5.1 Inscription .....	8
5.2 Lettre d'intention .....	8
5.3 Demande détaillée (sur invitation uniquement).....	9
6) Calendrier :.....	12
7) Processus de demande et dates limites.....	12
7.1 Lettre d'inscription .....	12
7.2 Lettre d'intention .....	13
7.3 Demande détaillée sur invitation SEULEMENT .....	13
8) Mise en forme de la demande de bourse IMPACT.....	13
9) Propositions de modules de programme.....	15
10) Processus d'examen .....	16
10.1 Examen de l'inscription .....	16
10.2 Examen de la lettre d'intention.....	17
10.3 Examen des demandes détaillées.....	17
11) Résultats finaux du concours .....	18
12) Suivi des progrès.....	18
13) Réunion annuelle .....	19
14) Rapport final.....	19
<b>B. POLITIQUE SUR L'INTÉGRITÉ DANS LA RECHERCHE .....</b>	<b>20</b>
<b>C. RENSEIGNEMENTS SUR LA DEMANDE .....</b>	<b>21</b>
<b>D. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>26</b>

## A. RENSEIGNEMENTS SUR LE PROGRAMME

### 1) Justification

Les affections cardiaques, l'AVC les déficits cognitifs d'origine vasculaire représentent un fardeau considérable pour le système de santé. Une analyse dans le cadre du [rapport \(Dé\)connexions de Cœur + AVC, publié en 2019](#) a démontré que les coûts directs (médicaux) et indirects (perte de revenus) des maladies cardiovasculaires s'élèvent à 21,2 milliards de dollars; les AVC coûtent annuellement à l'économie du pays 3,6 milliards de dollars et la démence 33 milliards de dollars. Compte tenu du vieillissement de la population et du nombre croissant de personnes qui seront atteintes de ces affections, plus de gens devront utiliser les services de santé à l'avenir, ce qui fera grimper les coûts encore davantage. Le recensement de 2016 indiquait que plus de six millions de personnes au pays étaient âgées de 65 ans et plus (16 % de la population), nombre qui devrait passer à plus de 9,5 millions de personnes d'ici 2023 (23 % de la population).

Le cœur et le cerveau sont étroitement liés. Ces liens sont d'ailleurs si étroits que le fait d'être aux prises avec une maladie du cœur, un AVC ou une affection connexe augmente le risque d'être atteint d'autres affections cardiaques ou cérébrales à toutes les étapes de la vie. Cette interrelation se retrouve à tous les niveaux, que ce soit sur le plan fondamental de la physiologie, de l'approche en matière de traitement et de prise en charge continue, ou encore des besoins permanents des personnes atteintes de ces maladies. Quarante pour cent des personnes admises à l'hôpital en raison d'une affection cardiaque, d'un AVC ou d'un déficit cognitif d'origine vasculaire seront admises à nouveau au moins une fois en raison d'un événement similaire ou d'une autre affection cardiaque, cérébrale ou cognitive. Par exemple, les personnes atteintes d'une maladie coronarienne sont exposées à un risque accru de dépression clinique. La dépression augmente le risque de maladie du cœur et va parfois même aggraver ces maladies. Ces interrelations ont de lourdes conséquences sur la vie des gens et sur le système de santé. Malgré les preuves croissantes de points communs et d'interactions en ce qui a trait à la physiopathologie des maladies du cœur et du cerveau, notre système de santé actuel reste conçu selon le modèle de la maladie unique, c'est-à-dire que différents spécialistes appartenant à des unités ou centres différents traitent séparément les affections cardiaques, l'AVC ou les déficits cognitifs d'origine vasculaire.

La recherche sur les interactions complexes entre le cerveau et le cœur, les interrelations qui existent dans ce domaine et les mécanismes biologiques fondamentaux communs aux deux organes est absolument nécessaire dans les domaines de la prévention, de l'évaluation des soins, du traitement, de la prise en charge continue et de la planification des systèmes afin de changer la donne au niveau individuel et sociétal. Pour appuyer ce domaine prioritaire, Cœur + AVC et la Fondation Brain Canada lancent un concours de recherche intégré, pluridisciplinaire et multi-établissements qui tirera profit de la collaboration et de l'innovation au sein de la communauté des chercheurs au pays afin de mieux comprendre les liens entre le cœur et le cerveau. Notre objectif est que ce concours ne favorise pas seulement les découvertes et l'expérimentation, mais qu'il renforce aussi à long terme les capacités en recherche dans les domaines cardiovasculaire et vasculaire cérébral. En d'autres termes, nous souhaitons encourager des recherches selon une approche intégrée qui tirent profit de la collaboration entre différents intervenants afin d'acquérir de nouvelles connaissances et de prendre des mesures significatives qui auront un effet positif direct sur la population au pays.

Cœur + AVC et la Fondation Brain Canada font de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (EDI) une composante intégrale de la bourse Impact connexion cœur-cerveau. La pandémie de la COVID-19 a permis de voir plus clairement que jamais les inégalités en matière de santé qui subsistent dans notre société et les conséquences graves du racisme systémique et d'autres inégalités structurelles sur la santé et la recherche en santé. Une mobilisation significative de personnes ayant une expérience vécue et une prise en compte des déterminants sociaux et des contextes plus larges qui influencent la santé favorisent une recherche plus efficace, optimisent les résultats en matière de santé, améliorent le partage des connaissances et peuvent contribuer à réduire les inégalités en matière de santé et de soins de santé. Pour créer des changements durables dans la recherche sur les maladies cardiovasculaires et vasculaires cérébrales, les principes d'équité, de diversité et d'inclusion doivent faire partie de la conception du programme de recherche et des pratiques, ainsi que de la participation au milieu de la recherche, notamment en ce qui a trait aux équipes de recherche.

## 2) Portée

L'objectif de la bourse IMPACT est de favoriser la collaboration afin de générer de nouvelles connaissances et d'accélérer leur application pour les personnes vivant avec des maladies affectant le cœur et le cerveau, comme les maladies du cœur, l'AVC et les déficits cognitifs d'origine vasculaire. La bourse IMPACT connexion cœur-cerveau est une bourse pluridisciplinaire, pluriannuelle et multi-établissements qui rassemble différents partenaires, dispose d'un budget de plusieurs millions de dollars, et qui vise à encourager les découvertes et les recherches axées sur les liens entre le cœur et le cerveau.

Les équipes seront composées d'une solide communauté de chercheurs de différentes disciplines et de différents établissements qui travailleront en synergie afin de définir et d'adopter une approche intégrée de l'étude des maladies du cœur, de l'AVC et des déficits cognitifs d'origine vasculaire. Une équipe de recherche en collaboration, pour être sélectionnée, doit aborder au moins trois des quatre thèmes de recherche en santé (voir section D). Elle doit faire appel à un travail en synergie et à des approches novatrices pour trouver des solutions à des problèmes complexes que des chercheurs travaillant seuls ou des petits projets ne permettent pas de résoudre.

Les connaissances acquises contribueront à la santé cardiovasculaire et vasculaire cérébrale de la population au pays et de la population mondiale. Les résultats de la recherche doivent respecter les principes de la science ouverte, et l'échange des connaissances doit aller au-delà de la diffusion des résultats de recherche traditionnels. Les réunions annuelles de la bourse IMPACT constitueront une occasion précieuse de faciliter l'application des connaissances parmi les différentes équipes financées, d'accroître la collaboration, de mobiliser la communauté et d'autres intervenants, et de co-créeer des initiatives d'application des connaissances.

Les objectifs spécifiques de cette possibilité de financement sont les suivants :

- a. Encourager la collaboration et les découvertes scientifiques interdisciplinaires et inter-établissements au pays en menant des recherches axées sur des questions claires relevant des systèmes vasculaires cérébral et cardiovasculaire.
- b. Développer la capacité à long terme de la recherche cardiovasculaire et vasculaire cérébrale au pays en mobilisant des chercheurs conformément à de bons principes

- d'EDI, à toutes les étapes de leur carrière, y compris les stagiaires, et contribuer à la formation de la prochaine génération par du mentorat.
- c. Intégrer la prise en compte des variations en matière de déterminants de la santé, qu'il s'agisse du sexe, du genre, de l'orientation sexuelle, de l'âge, de la race, de la culture, du statut socio-économique ou d'autres facteurs pour combler les lacunes existantes en matière de recherche.
  - d. Faire appel à des personnes ayant une expérience vécue pour aider à orienter les activités de recherche et d'application des connaissances au profit de la santé de la population du pays.

### Fonds de la bourse

Le montant maximal de cette possibilité de financement est de 5,8 millions de dollars. Deux équipes recevront chacune une aide financière de 2,9 millions de dollars sur quatre ans. Le profil de financement annuel sera assez souple pour répondre aux besoins de certaines équipes. Il sera possible de prolonger la durée du projet de 12 mois supplémentaires sans financement supplémentaire.

Le montant maximal de la contribution de la Fondation Brain Canada s'élève à 2 900 000 dollars dans le cadre du Fonds canadien de recherche sur le cerveau.  
Le montant maximal de la contribution de Cœur + AVC s'élève à 2 900 000 dollars.

Les contributions financières de la Fondation Brain Canada et de Cœur + AVC à l'initiative dépendront de la disponibilité des fonds. Si les niveaux de financement des co-bailleurs de fonds ou de l'un d'entre eux ne sont pas disponibles ou sont réduits en raison de circonstances imprévues, les deux co-bailleurs de fonds se réservent le droit de réduire, de reporter ou de suspendre leurs contributions financières aux subventions attribuées dans le cadre de la possibilité de financement.

### 3) Structure de la bourse IMPACT

La structure de la bourse IMPACT est conçue pour favoriser une recherche interdisciplinaire de pointe. La bourse IMPACT comprend deux éléments hiérarchiques (voir le diagramme 1) :

1. La **proposition de programme IMPACT** décrit les grands thèmes et la ou les question(s) générale(s) orientant la recherche;
2. Les **modules de programme** sont des sous-composantes qui doivent correspondre aux principaux objectifs de la proposition de programme IMPACT et proposer des activités précises relatives à chacun des objectifs.

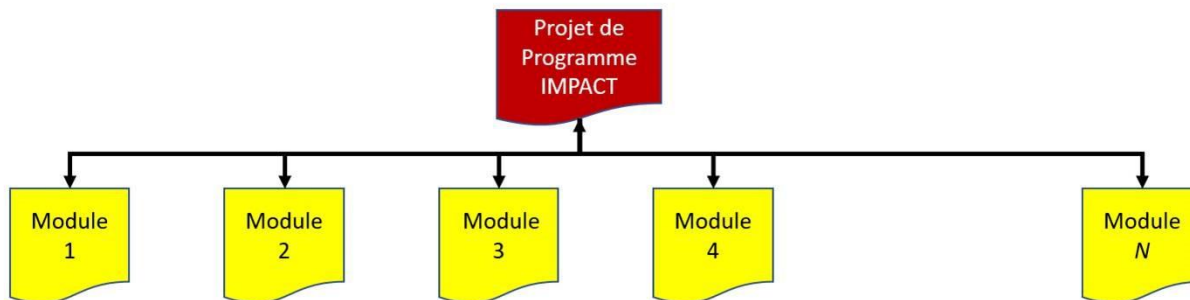


Diagramme 1

L'équipe IMPACT nomme l'un de ses membres en tant que **chercheur principal désigné (CPD)** chargé d'agir en son nom. Le CPD est la personne responsable qui doit présenter tous les éléments de la demande de bourse IMPACT et s'occuper des communications avec Cœur + AVC et la Fondation Brain Canada. Le CPD et son établissement d'accueil seront responsables du budget global et de la gestion de l'équipe, ainsi que de l'exécution du programme de recherche qui est proposé et de tous les produits livrables décrits dans ces lignes directrices. Le CPD doit normalement être membre d'un ou de plusieurs modules de programme.

Chaque module de programme est dirigé par un *chercheur principal*. Le **chercheur principal d'un module** est responsable de l'orientation intellectuelle des recherches qui sont proposées et assume la responsabilité administrative et financière du module. Le CPD, en collaboration avec les chercheurs principaux de module, assume la responsabilité globale de tous les éléments de la bourse, y compris les modules. Les modules de programme comprennent les membres suivants s'il y a lieu :

- a. **Les cochercheurs principaux** contribuent de manière importante à l'orientation intellectuelle des travaux et assument au même titre que le chercheur principal la responsabilité d'une grande partie des recherches qui sont prévues dans le cadre du module.
- b. **Les cochercheurs** jouent un rôle important dans les recherches, mais n'assument pas de responsabilité générale et n'exercent pas d'autorité à l'égard du projet.
- c. **Les collaborateurs** fournissent un service spécialisé (comme l'accès au matériel, la fourniture de certains réactifs, la formation relative à des techniques spécialisées, l'analyse statistique, l'accès à la population de patients), mais ne participent pas à l'orientation intellectuelle générale des recherches.
- d. **Les utilisateurs de connaissances** sont habituellement des intervenants de l'industrie, du gouvernement, d'un milieu non universitaire, des chercheurs de pays étrangers, des patients, des membres de la famille du patient et des aidants naturels.

Un CPD, un chercheur principal, un cochercheur principal ou un cochercheur n'ont pas le droit de recevoir un appui salarial au titre de la bourse. Même si des collaborateurs et des utilisateurs de connaissances n'ont pas le droit de recevoir un financement de la bourse IMPACT, la demande doit fournir la liste des personnes en question et préciser leurs interactions avec

l'équipe qui est proposée. Les personnes ayant une expérience vécue peuvent recevoir une rémunération conformément à la section C.3.f ci-dessous.

Chaque proposition de programme IMPACT doit comporter au moins trois modules de programme. Le nombre total de modules de programme est laissé à la discrétion de l'équipe. Les modules de programme doivent correspondre aux principaux objectifs de la proposition de programme IMPACT. Chaque module de programme disposera d'un budget d'au moins 400 000 dollars sur quatre ans.

#### **4) Critères d'admissibilité**

L'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) dans le milieu de la recherche favorisent l'excellence, l'innovation et la créativité. Cœur + AVC et la Fondation Brain Canada s'engagent à promouvoir l'excellence en faisant preuve d'équité et encouragent les candidats issus de différents groupes sous-représentés à présenter des demandes à nos possibilités de financement.

##### **4.1 Général**

- a. L'équipe IMPACT sera composée d'une solide communauté de chercheurs, d'établissements et de disciplines qui adopteront une approche intégrée de l'étude des maladies du cœur, de l'AVC et des déficits cognitifs d'origine vasculaire. Nous encourageons le CPD et le chercheur principal de module à déterminer soigneusement la composition des équipes de module et de l'équipe IMPACT en s'assurant de respecter la portée nationale, multidisciplinaire et multi-établissements de la bourse IMPACT ainsi que les principes d'équité, de diversité et d'inclusion.
  - i. L'équipe IMPACT doit aborder trois des quatre thèmes de recherche en santé (voir annexe D.6).
  - ii. Les CPD et les chercheurs principaux de module doivent provenir d'au moins trois (3) établissements situés dans au moins (3) provinces ou territoires.
  - iii. L'équipe IMPACT doit faire preuve de cohésion et ne peut pas être un simple ensemble peu soudé de groupes disparates. Les activités de chaque module de programme doivent être liées aux objectifs généraux de la proposition de programme IMPACT et faire fond sur ceux-ci et respecter l'approche intégrée.
  - iv. La proposition de programme IMPACT doit inclure un plan clair d'intégration des déterminants de la santé pertinents, par exemple, le sexe, le genre, l'orientation sexuelle, l'âge, la race, la culture et le statut socio-économique, et/ou d'autres facteurs dans la question à l'étude, l'analyse, les résultats et le rapport, s'il y a lieu.
  - v. La proposition de programme IMPACT doit décrire la forme que prendra la mobilisation des personnes ayant une expérience vécue en tant que collaborateurs importants et actifs et qu'utilisateurs des connaissances.
  - vi. Toute demande de recherche chez les peuples autochtones doit inclure un utilisateur des connaissances, un membre de l'équipe ou un collaborateur qui s'identifie comme Autochtone (membre d'une Première Nation, Inuit ou Métis) ou qui démontre qu'il a une relation de collaboration significative et culturellement sécurisante avec les peuples autochtones.

- vii. Toute demande de recherche chez une population particulière doit inclure un utilisateur des connaissances ou un membre de l'équipe qui s'identifie comme membre de cette population ou qui démontre qu'il a avec elle des liens significatifs et culturellement sécurisants.
- b.** Tous les membres de l'équipe qui sont des chercheurs indépendants (CPD, chercheurs principaux de module, cochercheurs principaux et cochercheurs, mais non les collaborateurs) doivent faire partie d'un établissement de recherche canadien et doivent être admissibles à l'obtention d'un financement par un organisme subventionnaire fédéral à titre de chercheur principal.
    - i. Les CPD, les chercheurs principaux de module et les cochercheurs principaux doivent être titulaires d'un doctorat, d'un doctorat en médecine, en pharmacie, en médecine vétérinaire ou d'un diplôme équivalent en sciences de la santé et occuper un poste universitaire ou faire partie du corps professoral à temps plein en tant que chercheur indépendant (p. ex., au moins au rang de professeur adjoint ou de professeur adjoint d'enseignement clinique) au Canada avant la date limite de la présentation des lettres d'intention.
    - ii. Les équipes doivent renforcer les capacités de recherche dans les domaines cardiovasculaire et vasculaire cérébral en faisant appel à des chercheurs à différentes étapes de leur carrière ainsi qu'à des stagiaires.
    - iii. Tout candidat qui est professeur auxiliaire ou émérite doit présenter une lettre de son doyen/directeur de département/directeur de division afin d'apporter des précisions sur la nature de sa nomination et confirmer qu'il peut être considéré comme un chercheur indépendant (p. ex., sur le plan de l'autonomie quant aux activités de recherche, du temps réservé à la recherche, de l'infrastructure locale).
    - iv. Au moins 50 % du temps des CPD et des chercheurs principaux de module doit être réservé à la recherche.
  - c.** À l'étape de la lettre d'intention, tous les chercheurs indépendants faisant partie de l'équipe de recherche doivent avoir réussi les éléments suivants :
    - i. La formation en ligne sur [la prise en compte du sexe et du genre](#) offerte par l'Institut de la santé des femmes et des hommes des IRSC. Ils doivent remettre le certificat d'achèvement du module correspondant le mieux aux recherches qui seront menées.
    - ii. Le module de formation sur [les préjugés inconscients des IRSC](#).

#### **4.2 Autres critères d'admissibilité**

- a.** L'établissement d'accueil/l'université est l'établissement ou l'organisme chargé de recevoir et d'administrer la subvention ou la bourse au nom du titulaire. Il s'agit de l'établissement d'attache du CPD. Des documents de soutien au CPD et à sa demande par l'établissement d'attache seront exigés dans le cadre du processus de demande détaillée.



- b. Les fonds versés par Cœur + AVC et la Fondation Brain Canada pour appuyer des activités de recherche doivent être principalement utilisés au Canada. Une justification sera exigée dans le cas des contrats de services spécialisés dans des établissements non canadiens qui donnent accès à une expertise, à des installations, à des technologies, à des populations uniques, à des environnements, à une formation en recherche et/ou à une application des connaissances de pointe qui ne seraient pas autrement disponibles au Canada.
- c. Les subventions ne sont pas renouvelables. Les équipes doivent proposer un projet et produire des résultats et une application des connaissances dans le délai de la subvention de quatre ans et ne pas générer de coûts ni avoir d'attentes après cette période (p. ex., des bases de données longitudinales qui reçoivent un soutien direct du programme).

## 5) Critères d'évaluation

La possibilité de financement comprend trois étapes : Inscription, lettre d'intention et demande détaillée (sur invitation uniquement).

### 5.1 Inscription

Cœur + AVC et la Fondation Brain Canada procéderont à un examen de la pertinence et de l'admissibilité de la demande à l'étape de l'inscription. Seront retenues les demandes qui sont pertinentes et qui cadrent avec les [objectifs](#) et [domaines de recherche](#) de cette opportunité de financement et qui répondent aux critères d'admissibilité. Les inscriptions ne seront pas triées à cette étape. Les chercheurs dont la demande ne répond pas aux critères recevront des commentaires qui leur permettront d'apporter les modifications nécessaires avant l'envoi de la lettre d'intention.

La collecte de renseignements sur le projet de recherche dans le cadre du processus d'inscription porte notamment sur les éléments suivants :

- a. Chercheur principal désigné (CPD), chercheurs principaux, cochercheurs principaux s'il y a lieu et collaborateurs
- b. Établissement d'accueil (établissement d'attache du CPD)
- c. Langue dans laquelle la demande est rédigée : Anglais ou français
- d. Domaines de recherche
- e. Thèmes de recherche (voir section D)
- f. Descripteurs de recherche (jusqu'à 10 mots clés)
- g. Brève description expliquant en quoi la recherche cadre avec les objectifs de la bourse Impact connexion cœur-cerveau
- h. Principaux objectifs

### 5.2 **Lettre d'intention** (L'hyperlien sera accessible d'ici la fin mars 2021)

Un sous-comité du comité d'évaluation par les pairs de la bourse IMPACT connexion cœur-cerveau, relevant du Comité d'examen scientifique (CES) de Cœur + AVC, procédera à l'évaluation des lettres d'intention en fonction des critères suivants :

- a. Question et approche de recherche, y compris :
  - i. Caractère novateur et originalité de la recherche
  - ii. Faisabilité de l'échéancier et de ses étapes
  - iii. Applicabilité et incidence potentielle de la recherche
  - iv. Adoption de stratégies judicieuses de science ouverte.
- b. Qualité des aspects pluridisciplinaires de l'équipe et de la proposition de recherche, y compris les partenariats au sein du système de santé, par exemple avec les patients/les familles/les aidants. Composition de l'équipe conformément aux principes de l'EDI.
- c. Prise en compte des déterminants de la santé pertinents (notamment le sexe, le genre, l'orientation sexuelle, l'âge, la race, la culture, le statut socio-économique et/ou d'autres facteurs) dans la conception, les méthodes, l'analyse et l'interprétation de la recherche et/ou la diffusion des résultats, s'il y a lieu.
- d. Évaluation de la pertinence et de la transformation par les personnes ayant une expérience vécue.
- e. Justification du budget pour les fonds de développement dans le cadre des subventions (jusqu'à 10 000 \$ par équipe).

Les projets ayant les lettres d'intention les mieux classées seront invités à passer à l'étape de la demande détaillée. Les équipes invitées à présenter une demande détaillée recevront une subvention de planification de la demande pouvant atteindre 10 000 \$ par équipe pour préparer leur demande détaillée. Chaque lettre d'intention comportera une justification budgétaire de ces fonds de développement.

### **5.3 Demande détaillée (sur invitation uniquement)**

Pour favoriser l'atteinte des objectifs stratégiques de l'opportunité de financement, le comité d'évaluation par les pairs de la bourse IMPACT connexion cœur-cerveau (qui relève du CES de Cœur + AVC) évaluera les demandes détaillées en fonction des principaux critères suivants. En outre, chaque module de programme sera évalué par un comité d'évaluation par les pairs du CES approprié (voir la section A.10.3 pour en savoir plus).

- a. Approche de la recherche
  - i. Clarté de la question posée et pertinence de ce questionnement par rapport aux objectifs de l'opportunité de financement. L'approche intégrée doit aborder au moins trois des quatre thèmes de la recherche en santé (voir la section D).
  - ii. Clarté de la justification de l'approche et de la méthodologie générales de recherche de la proposition de programme IMPACT.
  - iii. Clarté de la justification des modules de programme et de l'explication de la contribution de chacun d'entre eux à la question et à l'approche générale de la recherche. Utilisation d'une méthodologie de recherche qui convient à la recherche qui est proposée.
  - iv. Prise en compte et intégration judicieuse dans la proposition, selon le cas, des déterminants de la santé qui sont pertinents, comme le sexe, le genre, l'orientation sexuelle, l'âge, la race, la culture, le statut socio-économique et/ou d'autres

facteurs, , y compris dans la conception, les méthodes, l'analyse et l'interprétation de la recherche et/ou la diffusion des résultats.

- v. Rôle approprié et inclusion des personnes ayant une expérience vécue dans la proposition, ce qui comprend une mobilisation significative.
- vi. Mesure dans laquelle les implications éthiques, sociales et/ou juridiques sont traitées lorsqu'il est question des applications des résultats de recherche du projet de recherche. Nous encourageons les candidats à consulter le cahier d'exercices [Éthique en recherche des IRSC : approche fondée sur le cycle de vie de la recherche scientifique](#).
  - Tout projet de recherche avec une population particulière doit respecter les principes et lignes directrices éthiques qui s'appliquent. Pour les demandes qui impliquent des recherches menées avec des communautés autochtones :
    - Expérience de la recherche communautaire, antécédents, pertinence de l'expérience passée, expertise liée à l'expérience de vie des Autochtones.
    - Preuves d'un travail avec les Première Nations, les Inuits ou les Métis conforme au chapitre 9 de l'Énoncé de politique des trois conseils et aux principes de direction et de possession des données par les communautés autochtones.
    - Adhésion démontrée aux principes PCAP® (propriété, contrôle, accès et possession) concernant les normes de données.
- vii. Application des principes de science ouverte pour que les résultats de la recherche respectent les principes FAIR : *findable, accessible, interoperable et reusable* (repérable, accessible, interexploitable et reproductible).
- viii. Nous encourageons les équipes à faire appel aux plateformes, cohortes et collectifs qui existent déjà, comme les dépôts de données, les systèmes de mise en commun des données, les banques de tissus, etc., s'il convient de le faire. Il peut s'agir d'une coordination avec ces entités, d'une utilisation ou d'une amélioration de leurs ressources. Mentionnons par exemple : la Plateforme canadienne de neuroscience ouverte (PCNO), le Consortium canadien en neurodégénérescence associée au vieillissement (CCNV), l'Étude longitudinale canadienne sur le vieillissement (ÉLCV) ou CanPath.
- ix. Plan d'application des connaissances (AC) précisant les activités d'AC que l'équipe mènera à bien si elle obtient la bourse et proposant le mode de mobilisation de Cœur + AVC et de la Fondation Brain Canada en tant qu'utilisateurs des connaissances et de partenaires en AC.

**b. Composition de l'équipe**

- i. Pertinence et inclusion des membres de l'équipe par rapport aux objectifs de l'opportunité de financement. Les membres de l'équipe doivent aborder au moins trois des quatre thèmes de recherche en santé (voir annexe D.6).
- ii. Compétences du CPD, du chercheur principal et du cochercheur principal, y compris sur le plan de la formation et de l'expérience, dans le domaine de

recherche qui est proposé et relativement à la méthodologie qui est proposée.  
Capacité de l'équipe de mettre en œuvre et de terminer le projet de recherche.

- iii. Application des principes d'équité, de diversité et d'inclusion en matière de composition de l'équipe. Rôle des chercheurs en milieu et en début de carrière ainsi que des stagiaires dans le projet, y compris les plans de mentorat et de formation.
- iv. Qualité de la collaboration entre les membres de l'équipe et des partenariats qui les unissent.
- v. Qualité de l'inclusion et de la mobilisation des patients/des familles/des aidants en ce qui a trait au programme de recherche, au partage des connaissances et au plan d'application des connaissances.
- vi. Caractère novateur et originalité de la recherche.
  - i. Mesure dans laquelle la recherche qui est proposée, tout en étant fondée sur des données probantes, implique une stratégie novatrice et/ou offre des avancées transformatrices ou de nouvelles approches pour l'étude des maladies du cœur, des AVC et des déficits cognitifs d'origine vasculaire, ainsi que des liens entre ces affections.
  - ii. Mesure dans laquelle la proposition de recherche aborde un obstacle crucial, un besoin important ou une lacune dans notre compréhension des liens entre le cœur et le cerveau.
- vii. Si des collaborateurs internationaux participent à la recherche, explication de la manière dont leur formation et leur expérience sont nécessaires et complètent l'équipe.

**c. Faisabilité de la recherche**

- i. Disponibilité et accessibilité du personnel, des installations et des infrastructures qui permettront de mener à bien la recherche, y compris tout soutien en nature ou financier provenant d'organismes publics, privés ou à but non lucratif.
- ii. Adéquation des environnements de travail pour mener à bien les recherches qui sont proposées.
- iii. Adéquation de l'environnement (milieu, projet et mentors, selon le cas) pour la formation et l'encadrement des stagiaires.
- iv. Faisabilité de l'échéancier et de ses étapes pour respecter le budget et la durée de la subvention, ce qui comprend un plan de projet détaillé décrivant les principales étapes.
- v. Plan prévoyant une gestion de projet solide pour assurer la capacité de livraison et de responsabilité.

**d. Impact et applicabilité de la recherche**

- i. Potentiel d'application des résultats de la recherche en retombées mesurables pour les personnes ayant une expérience vécue.

- ii. Prise en compte suffisante de différents groupes qui représentent la diversité culturelle et la diversité des conditions. Prise en compte des déterminants de la santé, comme le sexe, le genre, l'orientation sexuelle, l'âge, la race, la culture, le statut socio-économique ou d'autres facteurs, s'il y a lieu.
- iii. Pertinence et adéquation du plan visant à mobiliser les connaissances générées par les travaux de recherche, y compris sur le plan de la diffusion et du partage des connaissances.
- iv. Avantages attendus pour la santé et la société, y compris, mais sans s'y limiter, l'ampleur de ces retombées ou leur accessibilité aux communautés moins bien desservies.
- v. Possibilité pour Cœur + AVC et la Fondation Brain Canada d'être mobilisés en tant qu'utilisateurs de connaissances et partenaires d'application des connaissances.

## 6) Calendrier :

<b>29 janvier 2021</b>	Annnonce préliminaire
<b>4 mars 2021</b>	Annnonce officielle et lancement du concours
<b>8 avril 2021</b>	<a href="#">Inscription</a>
<b>15 avril 2021</b>	Rétroaction fournie aux candidats
<b>13 mai 2021</b>	Date limite de présentation d'une lettre d'intention
<b>Mai 2021</b>	Évaluation de la lettre d'intention selon le processus d'évaluation par les pairs dans le cadre de la bourse IMPACT (par le CES)
<b>27 mai 2021</b>	Avis aux candidats qui sont invités à présenter une demande détaillée (liste restreinte)
<b>Juin 2021</b>	Annnonce des équipes faisant partie de la liste restreinte
<b>Juin à septembre 2021</b>	Période d'élaboration pendant laquelle des améliorations sont apportées aux propositions
<b>26 août 2021</b>	Date limite de présentation du programme
<b>Décembre 2021</b>	Évaluation par les pairs des modules de programme (par le CES)
<b>Janvier 2022</b>	Évaluation par les pairs de la demande détaillée (par le CES)
<b>Janvier à mars 2022</b>	Processus suivant le travail des comités
<b>Mars 2022</b>	Décision de financement
<b>Mars à mai 2022</b>	Préparation de la version finale de l'accord de subvention
<b>Mai 2022</b>	Annnonce publique des équipes sélectionnées

## 7) Processus de demande et dates limites

### 7.1 Lettre d'inscription

Le CPD doit remplir le formulaire d'inscription et le faire parvenir par courriel à Cœur + AVC avant **16 h** (heure de l'Est) **le 8 avril 2021**, à l'adresse [research@heartandstroke.ca](mailto:research@heartandstroke.ca).

**Les [formulaire d'inscription](#) envoyés après cette date limite ne seront PAS acceptés. Par ailleurs, il n'y aura pas de procédure d'appel pour les demandes en retard.**

## 7.2 Lettre d'intention

Le CPD doit rédiger la lettre d'intention et la faire parvenir par courriel à Cœur + AVC **avant 16 h (heure de l'Est) le 13 mai 2021** à l'adresse [research@heartandstroke.ca](mailto:research@heartandstroke.ca). Les lettres d'intention **envoyées après la date limite ne seront PAS acceptées. Par ailleurs, il n'y aura pas de procédure d'appel pour les demandes en retard.**

La section A.5.2 donne des précisions sur les exigences relatives à la lettre d'intention. L'hyperlien sera accessible d'ici la fin mars 2021.

## 7.3 Demande détaillée sur invitation SEULEMENT

Le CPD doit remplir la demande de bourse IMPACT et la faire parvenir à Cœur + AVC avant **16 h (heure de l'Est) le 26 août 2021**. Les lettres d'avis en réponse aux lettres d'intention indiqueront comment présenter une demande de bourse IMPACT. Le « Coin des chercheurs », section du site Web de Cœur + AVC, fournira les mêmes renseignements.

**Les demandes reçues après la date limite ne seront PAS acceptées. Par ailleurs, il n'y aura pas de procédure d'appel pour les demandes en retard.**

Une demande détaillée complète doit contenir :

- une demande de bourse IMPACT (dans les formulaires qui sont fournis); et
- au moins trois modules de programme (présenté au moyen de CIRCUIen)

Les deux sections suivantes expliquent comment remplir ces composantes de la demande.

## 8) Mise en forme de la demande de bourse IMPACT

La proposition de programme IMPACT indique quels sont les grands thèmes de recherche et les questions qui sont posées. Cette composante du processus de demande vise à fournir une description de haut niveau du projet, y compris ses objectifs, ses hypothèses de départ et/ou ses questions de recherche; une évaluation de l'originalité de la recherche et de ses liens avec des recherches antérieures; des descriptions claires des recherches qui seront menées dans le cadre des modules de projet (y compris les interdépendances éventuelles) et les plans de partage des connaissances; une description du groupe de direction et de la stratégie globale de gestion de projet.

### a. Déclaration d'impact

Une description claire du projet, en 300 mots, destinée à un public non spécialisé, qui décrit son potentiel de transformation, sa capacité de combler une lacune ou de répondre à un besoin important, de changer la donne et d'avoir un impact mesurable sur les personnes ayant une expérience vécue.

Cette déclaration d'impact doit s'adresser aux patients, aux aidants ou aux membres de la communauté et doit donc être facile à comprendre pour un public sans connaissances

techniques. Elle doit être inspirante et parler de la pertinence et de l'importance du projet et des résultats souhaités. Nous conseillons aux auteurs d'utiliser un des outils sur le marché qui assurent la lisibilité selon un niveau maximal de scolarité de 9<sup>e</sup> année.

### **b. Renseignements sur l'équipe de direction de la recherche**

Veillez indiquer le nom et les affiliations du CPD, des chercheurs principaux et des cochercheurs principaux ainsi que le rôle qu'ils joueront dans les recherches. Indiquez l'objectif qui sera géré par le chercheur principal ou cochercheur principal. Fournissez l'URL de leur page Web personnelle ou professionnelle.

Pour chaque responsable de recherche, fournissez un module de CV commun de Cœur + AVC décrivant les compétences et les réalisations de chaque membre de l'équipe.

[Voir le CV commun ici.](#)

### **c. Proposition de bourse IMPACT**

Description de 10 pages, à l'exclusion des références, portant sur le programme de recherche qui est proposé dans le cadre de la bourse IMPACT. La description donne des précisions sur la composition de l'équipe, les rôles de chacun, et le plan de mise en œuvre. La proposition de recherche doit comprendre les éléments suivants :

- i. titre de la proposition de recherche;
- ii. objectifs de recherche de l'étude et/ou hypothèse que l'on souhaite mettre à l'essai ou question qui est posée;
- iii. connaissances dans ce domaine à ce jour;
- iv. méthodes qui seront utilisées;
- v. résultats et/ou découvertes attendus et conclusions;
- vi. difficultés qu'il est possible de prévoir et solutions possibles;
- vii. aborder les implications éthiques, sociales et juridiques pouvant surgir en cas d'application des résultats du projet dans le domaine cardiovasculaire et le domaine des neurosciences;
- viii. plan clair d'application des connaissances montrant des liens solides avec les utilisateurs de connaissances à travers les thèmes de recherche en santé pertinents et soutenir la translation des résultats de recherche en action. Le plan doit expliquer la pertinence des résultats de recherche prévus ou attendus pour les utilisateurs de connaissances comme les autres chercheurs, les décideurs politiques, les professionnels de la santé et les groupes communautaires, ainsi que Cœur + AVC et la Fondation Brain Canada. Il doit aussi décrire les stratégies visant à assurer la diffusion et l'adoption des résultats;
- ix. plan clair de prise en compte des variations liées aux déterminants de la santé, y compris, mais sans s'y limiter, le sexe, le genre, l'orientation sexuelle, l'âge, la race, la culture et le statut socio-économique. Ce plan aide à s'assurer que les projets de recherche amélioreront les résultats et sont bénéfiques pour l'ensemble de la population;
- x. facteurs culturels (y compris les savoirs autochtones);
- xi. références pertinentes.

#### **d. Lettre d'appui par l'établissement**

Le CPD doit fournir une lettre signée par le vice-recteur à la recherche (ou le titulaire d'un poste équivalent) au sein de l'établissement d'accueil. La lettre doit confirmer l'engagement de l'établissement et la conformité aux exigences d'admissibilité. Il faut également une lettre des doyens et directeurs de département de tous les chercheurs principaux et cochercheurs principaux confirmant l'engagement de l'établissement et la conformité aux exigences d'admissibilité (veuillez vous reporter à la section A.8.g pour les formes de signatures acceptables).

#### **e. Résumé de la demande de budget**

La disponibilité des fonds est plafonnée à 2 900 000 \$ sur une période maximale de quatre (4) ans. Il y a la possibilité de prolonger la période de projet d'un maximum de 12 mois sans financement supplémentaire. Il y a également une certaine flexibilité quant au montant total de la bourse jusqu'à concurrence du maximum indiqué, et quant au profil de financement annuel pour répondre aux besoins de projets précis. Vous devez fournir une justification précise des dépenses qui sont proposées. Cœur + AVC procédera à un examen rigoureux de cette justification. Si vous ne fournissez pas de renseignements assez détaillés et la justification nécessaires, il est possible que les montants attribués soient réduits, ce qui risque de réduire le budget final attribué à votre programme. Vous trouverez de plus amples renseignements sur les demandes de budget et leur justification dans la section C.3. Les fonds ne peuvent pas servir d'aide salariale pour le CPD, les chercheurs principaux, les cochercheurs principaux ou les cochercheurs.

Remarque : Il faut fournir une justification budgétaire détaillée de toutes les dépenses liées à la recherche pour chaque module de programme.

#### **f. Confirmation de la formation sur la recherche en santé**

Certificat(s) du module de formation en ligne de l'Institut de la santé des femmes et des hommes des IRSC : Intégrer la notion du sexe et du genre dans la recherche en santé. Confirmation de l'achèvement du module de formation sur les préjugés inconscients des IRSC.

#### **g. Signature(s)**

Cœur + AVC accepte les signatures manuscrites, une image numérisée d'une signature manuscrite ou les signatures électroniques. Remarque : Une signature électronique aura la même valeur qu'une signature manuscrite.

### **9) Propositions de modules de programme**

Le module de programme décrit de manière détaillée l'effort de recherche lié à chaque objectif du projet. Il faut présenter au moins trois modules de programme différents dans le cadre de la demande de bourse IMPACT. Les modules de programme doivent avoir une certaine autonomie. Il faut donc éviter de faire mention des activités des autres modules. Le comité d'évaluation par les pairs du CES du domaine en question et le comité d'évaluation par les pairs de la bourse IMPACT connexion cœur-cerveau du CES de Cœur + AVC procéderont à l'examen des propositions.



### **a. Module de programme**

Les propositions pour chaque sous-composante du module de programme doivent comprendre :

- i. la description de la façon dont le module contribue à la proposition de programme IMPACT dans son ensemble;
- ii. l'objectif de recherche de l'étude et/ou l'hypothèse à mettre à l'essai et/ou la question qui sera abordée;
- iii. les connaissances à ce jour;
- iv. les méthodes à employer;
- v. les résultats et les conclusions attendus;
- vi. les problèmes possibles;
- vii. les références pertinentes.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur la présentation et l'organisation du programme de recherche proposé à la section C.1.

### **b. Demandes et justifications budgétaires**

Chaque module du programme doit demander un minimum de 400 000 \$ sur un maximum de quatre (4) ans, avec la possibilité de prolonger la période du projet jusqu'à 12 mois sans financement supplémentaire. Le montant total demandé est souple, à condition que le nombre minimum de modules de programme soit de 3 ou plus et que la demande de financement totale au titre de la bourse IMPACT ne dépasse pas 2,9 millions de dollars. Une justification rigoureuse de toutes les dépenses proposées dans le module de programme doit être fournie et sera examinée de manière approfondie. Si vous ne fournissez pas les détails et la justification nécessaires, il est possible qu'il y ait une réduction des montants et donc que le budget final attribué à votre bourse soit réduit. Vous trouverez de plus amples renseignements sur les demandes de budget et leur justification dans la section C.3. Les fonds ne peuvent pas être utilisés comme aide salariale pour le CPD, les chercheurs principaux, les cochercheurs principaux ou les cochercheurs. La justification du budget sera examinée par le comité d'évaluation par les pairs du module de programme.

## **10) Processus d'examen**

### **10.1 Examen de l'inscription**

Les partenaires participants (Cœur + AVC et la Fondation Brain Canada) effectueront un examen de la pertinence et de l'admissibilité à l'étape de l'inscription afin de déterminer quelles demandes sont pertinentes et conformes aux objectifs et aux domaines de recherche de cette opportunité de financement et qui répondent aux critères d'admissibilité. Les inscriptions ne seront pas triées à cette étape. Des commentaires seront fournis aux chercheurs si leur demande ne répond pas aux critères afin qu'ils puissent apporter des corrections avant de présenter une lettre d'intention.

## 10.2 Examen de la lettre d'intention

Toutes les lettres d'intention pertinentes et admissibles feront l'objet d'une évaluation par les pairs par un comité de la bourse IMPACT connexion cœur-cerveau formé conformément aux politiques et procédures du Comité d'examen scientifique (CES) de Cœur + AVC. Ce comité peut comprendre des examinateurs experts, des personnes ayant une expérience vécue et des utilisateurs de connaissances. Les examinateurs experts peuvent être des membres internationaux ainsi que des examinateurs du Canada. Des examens externes seront parfois demandés pour apporter une expertise supplémentaire afin d'appuyer le processus d'examen.

## 10.3 Examen des demandes détaillées

Les demandes détaillées seront évaluées selon un processus d'examen en deux étapes. Au cours de la première étape, les modules de programme seront examinés par le comité d'évaluation par les pairs du CES approprié. Au cours de la deuxième étape, le comité d'évaluation par les pairs de la bourse IMPACT connexion cœur-cerveau (qui relève du CES de Cœur + AVC) examinera la demande et les modules de programme. Les demandes détaillées seront examinées en fonction des critères énoncés dans la section A.5 pour appuyer les objectifs stratégiques de l'opportunité de financement.

Les modules de programme IMPACT seront attribués aux fins d'examen au comité du CES approprié. Les comités permanents d'évaluation par les pairs comprennent :

- I. **Recherche clinique dans le domaine cardiovasculaire ou vasculaire cérébral :** Études mécanistes, essais cliniques et recherches sur les services de santé. Les domaines et les connaissances spécialisées comprennent : études mécanistes sur des recherches chez les humains, essais cliniques (thérapeutiques et chirurgicales), services de santé, prestation de soins de santé.
- II. **Études intégratives : manipulations génétiques, imagerie, génie biologique.** Les domaines et les connaissances spécialisées comprennent : études intégratives sur des modèles animaux, développement technologique pour le diagnostic et l'imagerie chez les animaux et les êtres humains, élaboration de stratégies de traitement novatrices et de dispositif chez les animaux, y compris les approches régénératrices.
- III. **Sciences fondamentales en AVC, en neurophysiologie et en neurorégulation.** Les domaines et les connaissances spécialisées comprennent : AVC, neurophysiologie, biologie des cellules neurales et neurorégulation.
- IV. **Biochimie cellulaire, pharmacologie et électrophysiologie.** Les domaines et les connaissances spécialisées comprennent : physiologie et physiopathologie cardiovasculaire, biologie cellulaire, transmission des signaux cellulaires, biochimie cellulaire, pharmacologie et électrophysiologie. Précisément, les trois sous-comités s'occupent des secteurs suivants :
  - a. approches au niveau moléculaire, biochimique et de la physiologie cellulaire dans le domaine de la santé cardiovasculaire, troubles vasculaires.
  - b. approches au niveau des arythmies cardiaques, de la mécanique cardiaque et de l'électrophysiologie dans le domaine de la santé cardiovasculaire, troubles associés à l'ischémie.
  - c. Complications cardiovasculaires associées à l'obésité ou au diabète, au métabolisme et au développement ou remodelage cardiaque.

- V. **Base moléculaire des fonctions cardiaque et vasculaire.** Les domaines et les connaissances spécialisées comprennent : inflammation, immunologie, transplantation et pathologie vasculaire.
- VI. **Recherche sur la thrombose, les lipides et lipoprotéines et les bases de la nutrition.** Les domaines et les connaissances spécialisées comprennent : coagulation, troubles de saignement, thromboembolies, métabolisme des lipides et des lipoprotéines, athérogénèse, l'athérome et ses répercussions dégénératives, la part de l'alimentation en athérogénèse, en thrombophilie ou dans les troubles de saignement.
- VII.
- a. **Services de soins de santé et santé publique.** Les domaines et les connaissances spécialisées comprennent : recherche qui étudie les effets, la prestation et la gestion des services de soins de santé, qui évalue les résultats des services de soins de santé ainsi que les politiques et la réglementation concernant les services de santé. Recherche qui étudie les effets, les indicateurs, les tendances et les influences socioculturelles sur la santé publique et la santé à l'échelle d'une population, ce qui comprend les objectifs et les prestations des services de soins de santé, l'équité en matière de santé, l'accès aux services et les politiques relatives à la santé publique. Interventions en santé de la population.
  - b. **Comportement en matière de santé; psychologie relative à la santé.** Les domaines et les connaissances spécialisées comprennent : recherche qui étudie les effets et les précurseurs relatifs au comportement, dont les influences sociales et environnementales, et les liens entre des comportements et des résultats en matière de santé, y compris les facteurs sociaux, environnementaux et psychologiques permettant de prédire l'état de santé, les comportements en matière de santé, les résultats pour la santé et les liens entre ces facteurs. Interventions ciblant des personnes ou des sous-populations précises selon les manipulations comportementales ou psychologiques.

Cœur + AVC se réserve le droit de combiner et de diviser les comités en fonction des niveaux de demande.

## 11) Résultats finaux du concours

Des lettres officielles seront envoyées aux candidats en mars 2022.

## 12) Suivi des progrès

Chaque équipe ayant reçu un financement doit remettre à Cœur + AVC un rapport d'étape, qui sera communiqué aux partenaires au plus tard 30 jours après la date anniversaire d'un an de la durée de la subvention. Le modèle de rapport d'étape sera disponible sur le site Web de Cœur + AVC dans la section « Coin des chercheurs ». En plus du rapport d'étape, chaque équipe financée aura des réunions de contrôle deux fois par année avec des représentants de Cœur + AVC et de la Fondation Brain Canada. Le versement des fonds ultérieurs dépendra de l'achèvement des résultats attendus. Le dialogue permanent entre chaque équipe financée et

les cobailleurs de fonds visera à résoudre les problèmes et à soutenir la résolution rapide des problèmes.

### **13) Réunion annuelle**

Étant donné que cette bourse IMPACT est axée sur l'application des connaissances, une réunion annuelle sera organisée avec les deux équipes financées, Cœur + AVC et la Fondation Brain Canada, et d'autres intervenants. La réunion annuelle sera organisée par Cœur + AVC et la Fondation Brain Canada, en collaboration avec les lauréats, afin de faciliter l'échange de connaissances entre les équipes financées, d'accroître la mobilisation communautaire et de permettre aux cobailleurs de fonds de suivre les progrès réalisés.

- Objectifs :
  - Examiner l'ensemble des progrès réalisés au cours de l'année (c.-à-d., discussion du rapport d'étape annuel) et des plans pour l'année à venir.
  - Offrir une tribune pour diffuser les derniers résultats des recherches et réunir les chercheurs avec les cobailleurs de fonds et les autres intervenants invités.
  - Déterminer les possibilités pour les cobailleurs de fonds de soutenir la translation des résultats de recherche en action, de tirer parti de leurs ressources et d'harmoniser leurs priorités et activités pendant l'année à venir.
  - Permettre la résolution de problèmes et le partage de l'information.
  - Élaborer des stratégies et des activités conjointes d'application des connaissances pour l'année à venir (p. ex., présentation à des conférences, publication d'articles, réunion avec les intervenants).
  - Déterminer les possibilités de tirer parti du financement fourni par ce programme dans d'autres programmes pertinents simultanés.
  - Déterminer les possibilités de tirer parti de ce financement pour avoir accès à un financement supplémentaire, par exemple par le biais de programmes provinciaux de jumelage.

### **14) Rapport final**

Il faut remettre à Cœur + AVC un rapport final (qui sera communiqué aux partenaires de financement) au plus tard six (6) mois après l'achèvement/la fin de la subvention. Le modèle de rapport final est disponible sur [coeuretavc.ca](http://coeuretavc.ca) dans la section « Coin des chercheurs ». Une fois reçu, une réunion finale aura lieu entre les cobailleurs de fonds et le CPD, les chercheurs principaux et les cochercheurs principaux, afin d'optimiser la diffusion et l'application des connaissances des résultats.

## B. POLITIQUE SUR L'INTÉGRITÉ DANS LA RECHERCHE

L'objectif premier de la politique de Cœur + AVC sur l'intégrité dans la recherche est, d'une part, de protéger et de défendre l'intégrité du processus de recherche et, d'autre part, d'examiner de façon opportune et ouverte les allégations d'inconduite dans le milieu scientifique. Les responsabilités des chercheurs, des établissements et de Cœur + AVC en matière d'intégrité dans la recherche sont décrites dans **Cœur + AVC : La conduite responsable de la recherche** .

Comme condition du financement, tous les lauréats de subventions et de bourses de Cœur + AVC acceptent de respecter les principes et responsabilités stipulés par cette politique et les dispositions en cas d'inconduite scientifique stipulées plus bas.

Cœur + AVC définit l'inconduite scientifique comme comprenant les gestes qui dérogent à l'« intégrité » telle que définie par le cadre de référence ainsi que des gestes comme la fabrication, la falsification ou le plagiat lors de la proposition, de l'exécution ou de la préparation des rapports de recherche, de même que dans l'examen des résultats de la recherche<sup>1</sup>.

Cœur + AVC prendra les mesures suivantes par rapport aux allégations d'inconduite dans le milieu de la recherche :

- Toute allégation d'inconduite dans le milieu scientifique sera d'abord examinée par Cœur + AVC afin d'établir si une enquête est justifiée. Si cette dernière se révèle nécessaire, Cœur + AVC peut alors exiger que celle-ci soit menée par l'établissement où travaille la personne considérée comme coupable de conduite répréhensible. Dans les cas d'allégation portant précisément sur le processus d'évaluation par les pairs, l'enquête pourra être menée conjointement par l'établissement et Cœur + AVC.
- Cœur + AVC ne tiendra pas compte des affirmations verbales d'inconduite. Toutes les allégations doivent être présentées par écrit. L'identité de la personne qui soumet une allégation d'inconduite de la part d'un scientifique sera tenue confidentielle dans la mesure du possible, mais il faut tout de même reconnaître que les procédures en bonne et due forme signifient habituellement que cette identité sera révélée à l'établissement responsable de l'enquête.
- Une fois l'enquête terminée, l'établissement sera tenu de soumettre un rapport écrit, qui résumera les résultats de l'enquête et toute mesure future envisagée par l'établissement à la suite de ces résultats.
- Dans les cas où il est déterminé qu'une inconduite s'est produite, Cœur + AVC pourra prendre des sanctions contre la personne reconnue coupable. Ces sanctions iront d'une lettre de réprimande jusqu'à une interdiction de demander ou d'obtenir un financement de Cœur + AVC pour une période donnée.

---

<sup>1</sup> Terminologie adoptée de : US Department of Health and Human Services, Public Health Service Policies on Research Misconduct, Final Rule. 17 mai 2005. Les définitions sont disponibles à l'adresse : <https://ori.hhs.gov/definition-misconduct>

## C. RENSEIGNEMENTS SUR LA DEMANDE

### 1) Lignes directrices du module de programme

#### a. Mise en forme

- Le texte doit être en simple interligne et rédigé en police Times New Roman 12 points ou Arial 11 points (y compris les étiquettes et les descriptions qui accompagnent les schémas, tableaux, graphiques, photographies, etc.).
- Marge de 2 cm (3/4 po) sur tout le pourtour de la page.
- En-tête :
  - « Module de programme » (coin gauche)
  - Nom du chercheur principal (coin droit)
- Pied de page :
  - Numéroté les pages consécutivement
  - Les numéros de page doivent être centrés

#### B. Organisation

- La proposition de recherche doit être composée principalement de texte et ne peut pas dépasser dix (10) pages. **Le nombre de pages doit être déterminé d'après la taille et la portée du projet proposé.** *Après la dixième (10) page, les pages ne seront PAS évaluées par les examinateurs.*
- Dans la limite des 10 pages permises, les candidats peuvent inclure des figures, des graphiques, des tableaux et des photographies. Ces parties de la demande comptent dans la limite de dix (10) pages.
- Les références doivent être placées à la fin de la proposition de recherche; elles ne compteront pas dans la limite de dix (10) pages.
- Des documents à l'appui supplémentaires, comme des questionnaires, des explications plus détaillées sur les méthodes d'ECR et des formulaires de consentement, peuvent être joints en tant que document séparé (il n'y a pas de limite de pages et ceux-ci ne seront pas pris en compte dans la limite de 10 pages).

Si la demande ne respecte pas les lignes directrices susmentionnées, il est possible qu'elle soit jugée inacceptable et retirée du concours.

### 2) Demandes dans plusieurs centres/emplacements/collectivités

L'avantage doit être démontré pour tous les centres/emplacements du projet de recherche. C'est au candidat qu'il incombe de s'assurer que les demandes démontrent ce qui suit :

- une forte probabilité d'influencer les politiques, la pratique, les programmes et/ou les questions de recherche futures;
- une « valeur ajoutée » importante au fait de réaliser un projet particulier dans plusieurs centres/emplacements/communautés;
- une conception de recherche reflétant le travail effectué dans chaque centre/emplacement.

### 3) Lignes directrices budgétaires

**La demande de financement minimum pour un module de programme est de 400 000 dollars sur 4 ans.** Le profil de financement annuel doit tenir compte des besoins de la proposition de recherche pendant la durée de la subvention.

#### **a. Salaires et avantages (à l'exclusion de ceux des chercheurs principaux/des cochercheurs principaux, des cochercheurs et des collaborateurs)**

En aucune circonstance, les fonds d'exploitation ne peuvent servir à offrir une rémunération ou des avantages au CPD ou aux chercheurs principaux/candidats.

Les avantages pour les salaires admissibles sont autorisés dans le cadre de l'enveloppe de financement jusqu'à un maximum de 30 % du coût salarial.

Indiquez les noms (s'ils sont connus), les catégories d'emploi et les salaires proposés (y compris les avantages non discrétionnaires) de tout le personnel déterminé dans le budget. Joignez une copie des lignes directrices de l'établissement relatives aux niveaux d'avantages demandés. Décrivez en quelques mots le pourcentage de temps consacré et les responsabilités de chacun des postes pour lesquels vous demandez du soutien et joignez un court CV en annexe pour les postes dont le titulaire a été nommé.

L'inclusion d'une aide salariale pour un gestionnaire de projet expérimenté (minimum 0,5 ETP) est fortement encouragée.

Le salaire du gestionnaire de projet, des assistants de recherche, des techniciens et des associés de recherche qui n'ont pas été nommés doit également respecter les normes de l'établissement dans lequel le titulaire mène la recherche, sous réserve de l'approbation de Cœur + AVC et de la Fondation Brain Canada. Les coûts des augmentations de salaire/des avantages doivent être pris en compte dans le cadre du budget approuvé.

#### **b. Stagiaires d'été/étudiants diplômés**

Cœur + AVC et la Fondation Brain Canada encouragent l'inclusion dans le projet de stagiaires (en particulier d'étudiants au doctorat), leur rôle étant clairement établi par écrit (dans le cadre du projet). Le montant alloué doit concorder avec ceux qui figurent dans les lignes directrices de Cœur + AVC. Les niveaux sont indiqués ci-dessous :

- **Stagiaire au niveau doctoral** (Ph. D.) : 21 000 \$
- **Les stagiaires au niveau postdoctoral** qui possèdent un diplôme professionnel de troisième cycle dans le domaine de la santé (p. ex. M.D., Pharm. D., D.M.V. ou autres membres accrédités d'une profession de la santé réglementée possédant un doctorat) et qui détiennent un permis d'exercice dans une province ou un territoire du Canada : 50 000 \$
- **Les stagiaires au niveau postdoctoral** qui possèdent un diplôme professionnel de troisième cycle dans le domaine de la santé (p. ex. M.D., Pharm. D., D.M.V. ou autres membres agréés d'une profession de la santé réglementée possédant un doctorat), mais qui ne détiennent aucun permis d'exercice dans une province ou un territoire du Canada : 40 000 \$

Lorsqu'il n'existe pas de valeurs comparables (p. ex., stagiaires d'été, étudiants de premier ou de deuxième cycle), le montant alloué doit correspondre avec ceux des lignes directrices de l'établissement. Cependant, aucun soutien ne sera offert pour les

coûts des avantages destinés aux stagiaires d'été, aux étudiants de premier cycle, aux étudiants diplômés et/ou aux boursiers postdoctoraux.

**c. Matériel de recherche (y compris l'entretien et l'installation)**

Les demandes budgétaires liées au matériel et/ou à des services de recherche qui dépassent une somme cumulative de 50 000 \$ pour l'ensemble du programme sur une période de quatre (4) ans **ne seront pas acceptées**.

Le matériel de recherche comprend tout objet (ou ensemble d'objets liés entre eux et constituant un système) respectant les trois (3) conditions suivantes :

- bien tangible dont on ne peut se passer;
- durée de vie utile supérieure à un (1) an;
- coût d'au moins 2000 \$.

**À titre d'exemple** : Un ordinateur portatif valant moins de 2 000 \$ serait classé dans la catégorie « matériel et fournitures » malgré le fait qu'il s'agisse d'un article tangible dont on ne peut se passer et d'une durée de vie utile de plus d'un an.

*Pour les appareils ou contrats de service qui dépassent 10 000 \$ :*

Des estimations de coûts détaillées doivent être fournies.

Fournir une ventilation et une justification des éléments demandés. Indiquez les modèles, les fabricants, les prix et les taxes applicables. De plus, pour les coûts d'entretien et/ou de matériel sur la liste, indiquez :

- la disponibilité et l'état de matériels semblables;
- la durée anticipée d'utilisation;
- Les raisons du choix d'un type, d'un modèle ou d'un contrat de service particulier, par rapport aux solutions de rechange.
- Le cas échéant, la nécessité d'améliorer le matériel ou les contrats de service existants.

Tous les équipements et contrats doivent satisfaire aux exigences pertinentes en matière d'approvisionnement des établissements; pour les éléments supérieurs au seuil de l'établissement, plusieurs devis seront exigés.

**d. Matériels et fournitures**

Fournissez des renseignements détaillés et/ou expliquez les articles importants (p. ex., coûts liés à l'achat de lignes cellulaires, de cellules primaires, estimations globales de l'utilisation d'articles jetables, y compris des réactifs, des trousseaux, etc.). Ne vous contentez pas de dresser une liste des éléments.

**e. Paiements aux sujets de l'étude**

Cœur + AVC autorise un remboursement raisonnable et justifié pour les déplacements, le stationnement, la garde d'enfants, les honoraires et tout autre élément pouvant réduire les obstacles à la participation.



#### **f. Paiements aux personnes ayant une expérience vécue**

Cœur + AVC et la Fondation Brain Canada croient que le fait d'offrir une rémunération pour reconnaître les précieuses contributions des représentants des personnes ayant une expérience vécue aide à éliminer les obstacles à la participation. En offrant une rémunération, on réduit les hiérarchies de pouvoir causées par le fait que les autres personnes participant au processus reçoivent un salaire lié à leur rôle et on s'assure que les représentants des personnes ayant une expérience vécue qui n'ont pas les moyens de donner de leur temps puissent participer. Les personnes ayant une expérience vécue comprennent les personnes ayant une expérience personnelle d'un problème de santé, les aidants naturels, y compris la famille et les amis.

Les représentants des personnes ayant une expérience vécue seront rémunérés équitablement pour leur participation à tout aspect du programme de recherche de la bourse IMPACT. Veuillez inclure ces coûts dans la grille budgétaire (module et/ou programme).

#### **g. Contrats de service**

Justifiez et expliquez chaque élément de la liste (p. ex. temps consacré à la biostatistique, accès à des bases de données administratives, etc.). Une justification est requise pour permettre l'octroi de contrats de services spécialisés dans des établissements non canadiens qui donnent accès à une expertise, des installations, des technologies, des populations et des environnements uniques, une formation en recherche et/ou une application des connaissances de pointe qui ne seraient pas autrement disponibles au Canada.

#### **h. Déplacements**

**Déplacements pour participer à des conférences et à des rencontres universitaires :** Il est possible de demander jusqu'à 10 000 \$ par année pour les déplacements visant à participer à des conférences et à d'autres rencontres universitaires relevant de tout aspect du programme. Justifiez chaque activité et donnez une courte explication des liens de chacune avec la recherche proposée. Le but et le coût estimé (jusqu'à un maximum de 10 000 \$ par année) des déplacements doivent être mentionnés.

**Déplacements liés à la réunion annuelle :** Un budget pour les déplacements visant à participer à la réunion annuelle sera alloué sur les 25 000 \$ par année et par équipe et sera utilisé pour la réunion annuelle, qui sera organisée par Cœur + AVC et la Fondation Brain Canada et les équipes financées. Le coût estimé doit être inscrit au budget de leur programme.

#### **Coût de la mobilisation de communautés autochtones**

#### **J. Contributions financières provenant d'autres sources (le cas échéant)**

Fournir une brève explication de toute contribution financière (non en nature) provenant d'autres sources (le cas échéant).

Des partenaires du secteur privé ou de l'industrie peuvent être intégrés dans la proposition, mais ne sont pas obligatoires, et leur participation ne sera pas prise en compte dans l'examen de la demande. Toute participation du secteur privé ou de l'industrie doit être exempte de conflit d'intérêts.

**Coordonnées :**

Service de recherche

Cœur + AVC

1525, avenue Carling, bureau 110

Ottawa (Ontario) K1Z 8R9

Téléphone : 613 691-4041

Télécopieur : 613 569-3278

Courriel : [research@heartandstroke.ca](mailto:research@heartandstroke.ca)

Site Web : <https://www.coeuretavc.ca/ce-que-nous-faisons/recherche>

## D. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### Exigences d'ordre déontologiques

En signant et en présentant des demandes à Cœur + AVC, les candidats s'engagent à s'assurer que la recherche qui résulte de cette initiative soit acceptable pour l'établissement sur le plan éthique et se conforme à l'Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains et les politiques de recherche de l'établissement d'accueil, le cas échéant.

Cœur + AVC exige un exemplaire de tous les formulaires d'approbation des comités d'examen en matière d'éthique et de sécurité. Dans la demande détaillée, veuillez indiquer le statut de ces formulaires (p. ex., « inclus », « sera envoyé », « sans objet ») dans la mesure où ils s'appliquent à la proposition de recherche. Si la demande détaillée est acceptée, l'affectation des fonds ne sera pas approuvée tant que nous n'aurons pas reçu tous les formulaires requis. De plus, en apposant la signature du candidat et de l'établissement sur la demande, les candidats confirment à Cœur + AVC que la recherche proposée ne sera pas lancée avant d'avoir été jugée éthique et sécuritaire, initialement et pendant le projet, au besoin, par l'organisme ou les organismes d'examen nécessaires.

Cœur + AVC se réserve le droit de demander de temps à autre d'autres formulaires d'approbation au cours du projet. Les formulaires soumis avec la demande doivent être valides pendant au moins 30 jours au-delà de la date de début de la subvention.

Les candidats doivent fournir de la documentation acceptable pour l'approbation en matière de déontologie relative aux êtres humains et (ou) aux animaux, ainsi que l'approbation en matière de biorisque et de sécurité, telle que décrite dans les lignes directrices de Cœur + AVC.

Les candidats doivent s'assurer que toutes les expériences sont conformes aux lignes directrices suivantes et aux politiques de recherche de l'établissement d'accueil, le cas échéant :

- Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains<sup>2</sup>.
- Bonnes pratiques cliniques (BPC).
- Bonnes pratiques de laboratoire (BPL).
- Pour ce qui est de l'expérimentation avec des animaux de laboratoire, les lignes directrices et les normes formulées par le Conseil canadien de protection des animaux<sup>3</sup>.
- Les lignes directrices et les normes relatives aux dangers biologiques et chimiques paraissant dans le document *Normes et lignes directrices canadiennes sur la biosécurité*<sup>4</sup> de l'Agence de la santé publique et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.
- Toutes les recherches portant sur les cellules souches pluripotentes humaines doivent se conformer aux *Lignes directrices en matière de recherche sur les cellules souches pluripotentes humaines*<sup>5</sup> des IRSC. L'établissement doit aviser Cœur + AVC des

---

<sup>2</sup> Voir <http://www.pre.ethics.gc.ca/fra/policy-politique/initiatives/tcps2-eptc2/Default> pour obtenir des renseignements.

<sup>3</sup> Voir <https://ccac.ca/fr/normes/lignes-directrices/>.

<sup>4</sup> Voir <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/normes-lignes-directrices-canadiennes-biosecurite.html> pour obtenir des renseignements.

<sup>5</sup> Voir <https://cihr-irsc.gc.ca/f/15255.html> pour obtenir des renseignements.

résultats de l'examen mené par le Comité de surveillance sur les cellules souches des IRSC.

### **Quatre thèmes de recherche en santé**

Les candidats doivent estimer la proportion de la recherche et du budget qui relève de chacun des quatre thèmes de recherche en santé. Ces données sont recueillies pour les besoins de Cœur + AVC et de la Fondation Brain Canada uniquement.

Les quatre (4) thèmes de la recherche en santé sont les suivants :

#### Biomédicale fondamentale (I)

Recherche visant à comprendre le fonctionnement normal ou anormal de l'être humain, et ce, à l'échelle des molécules, des cellules, du système organique et du corps tout entier, ce qui comprend la mise au point d'outils et de techniques pouvant être utilisés à cette fin, ainsi que de nouvelles thérapies ou de nouveaux dispositifs visant à améliorer la santé ou la qualité de vie qui pourraient être testés sur des sujets humains. Études sur des sujets humains qui n'ont pas d'orientation diagnostique ou thérapeutique.

#### Clinique (II)

Recherche qui a pour but l'amélioration du diagnostic et du traitement (y compris la réadaptation et les soins palliatifs) des maladies et des blessures; l'amélioration de la santé et de la qualité de vie pendant le cours normal de la vie. Recherche sur ou pour le traitement des patients.

#### Systèmes et services de santé (III)

Recherche qui a pour but d'améliorer l'efficacité des professionnels et des services de santé à l'aide de changements aux pratiques et aux politiques. La recherche sur les services de santé est un domaine multidisciplinaire d'investigation scientifique qui étudie la façon dont les facteurs sociaux, le financement des systèmes, les structures et les processus organisationnels, les technologies de la santé et les comportements personnels affectent l'accès aux soins de santé, la qualité et le coût des soins de santé et, en fin de compte, la santé et le bien-être de la population du pays.

#### Facteurs sociaux, culturels et environnementaux qui influent sur la santé des populations

(IV)

Recherche qui a pour but d'améliorer la santé de la population du pays ou celle de sous-groupes définis par une connaissance accrue des facteurs sociaux, culturels, environnementaux, professionnels et économiques qui agissent sur l'état de santé.

### **Demandes incomplètes/inacceptables**

- Il est fortement recommandé à tous les candidats de *lire* et de *suivre* attentivement les instructions et les exigences décrites dans ces lignes directrices.
- Afin de respecter le principe d'équité envers tous les candidats, ceux-ci *doivent* se conformer aux règlements pendant la préparation de leur demande. *Toute infraction* à ces règles sera cause de coupure ou de rejet immédiat (sans droit d'appel) de la demande.
- Cœur + AVC se réserve le droit de refuser les demandes incomplètes.

## **Coûts indirects**

Cœur + AVC et la Fondation Brain Canada ne financent que les coûts directs de la recherche. Aucun montant qui est versé ne doit être utilisé pour les coûts indirects de la recherche. Aux fins de la présente politique, on entend par « coûts indirects de la recherche » les coûts qui ne peuvent être associés directement à un programme de recherche ou à une subvention d'exploitation en particulier, y compris les coûts liés au fonctionnement ordinaire et à l'entretien des installations (des laboratoires aux bibliothèques), à la gestion du processus de recherche (de la gestion des subventions à la commercialisation) ainsi qu'à la conformité à la réglementation et à la sécurité (notamment l'éthique, la protection des animaux et l'évaluation environnementale).

## **Statut de non-employé**

L'attribution d'une bourse ne doit pas être considérée comme un contrat de travail ou comme un partenariat entre le bailleur de fonds et le boursier.

## **Politique de libre accès aux résultats de la recherche**

Cœur + AVC et la Fondation Brain Canada demandent que toutes les données de recherche de chercheurs qu'elles appuient partiellement ou totalement soient disponibles dès que possible, mais pas plus tard que 12 mois après la publication finale ou la disponibilité des résultats. Aux fins de la présente politique, les « résultats de recherche » comprennent les publications dans des revues examinées par les pairs, les données de recherche et les résultats d'essais cliniques qui ne seront pas publiés dans des revues examinées par les pairs (même lorsqu'ils sont négatifs ou ne correspondent pas aux résultats souhaités). La conformité à la politique de libre accès aux résultats de la recherche est l'une des conditions essentielles à l'acceptation du financement de Cœur + AVC. Veuillez consulter [le libre accès aux résultats de la recherche de Cœur + AVC](#).

## **Personnes ayant une expérience vécue dans l'évaluation par les pairs**

Cœur + AVC demande à des personnes ayant une expérience vécue de prendre part aux groupes d'experts du Comité d'examen scientifique à titre d'examineurs non spécialisés dans le but d'accroître la responsabilité et la transparence de son processus d'examen et pour s'assurer que la recherche cadre avec ses objectifs et sa mission et est pertinente pour ses alliés. Le processus d'évaluation par les pairs de la bourse IMPACT connexion cœur-cerveau comprendra des personnes ayant une expérience vécue aux étapes de la lettre d'intention et de la demande détaillée. Les cobailleurs de fonds accordent une grande importance à la présentation d'énoncés de l'impact dans le cadre de chaque demande. Les personnes ayant une expérience vécue évalueront les énoncés de l'impact et formuleront des commentaires sur la pertinence et le potentiel de transformation des propositions. Ils évalueront ces éléments et contribueront à la notation d'une candidature à titre de membres à part entière du groupe.

## **Renseignements d'ordre public**

Les candidats sélectionnés doivent savoir que le titre de leur projet de recherche et leur sommaire vulgarisé peuvent être utilisés sans avis et rendus publics ou inclus dans les publications de Cœur + AVC et/ou de la Fondation Brain Canada sans préavis. Il est

recommandé aux candidats de ne pas divulguer dans ces sections des renseignements pouvant affecter leur droit de propriété intellectuelle.

Nous aimerions encourager les candidats à nous aider à faire comprendre l'importance de la recherche aux donateurs de Cœur + AVC et au grand public. Avec la situation économique difficile qui ne s'améliore pas, la collecte de fonds pour appuyer la recherche est une tâche de plus en plus ardue. Nous devons plus que jamais faire savoir aux donateurs et au grand public que leurs dons servent à appuyer des recherches de calibre mondial. Vous êtes un des meilleurs représentants pour expliquer à la population le rôle de la recherche dans l'amélioration de la santé cardiaque et cérébrale, ainsi que l'allègement du fardeau que représentent les maladies du cœur et les maladies/affections cérébrales, comme les AVC.

### **Publications et présentations**

Un chercheur principal doit reconnaître le soutien de Cœur + AVC et de la Fondation Brain Canada dans toutes les publications et présentations scientifiques liées à la subvention en utilisant la formulation suivante, le cas échéant :

*« Cette recherche a reçu un financement de Cœur + AVC et de la Fondation Brain Canada dans le cadre du Fonds canadien de recherche sur le cerveau, avec le soutien financier de Santé Canada. »*

Pour faciliter la mise en œuvre des programmes de transfert et de partage des connaissances de Cœur + AVC et de la Fondation Brain Canada, il FAUT aviser les deux fondations à l'avance de la date de parution de toute publication importante et/ou de tout communiqué de presse relatif à une recherche financée par ces organismes.

Toute planification et sensibilisation médiatique proactive, comme les communications numériques, les communiqués de presse ou les conférences de presse, doivent être approuvées par Cœur + AVC et la Fondation Brain Canada, être diffusées conjointement et présentées avec un préavis d'au moins 20 jours avant toute annonce publique. Les cobailleurs de fonds doivent participer et être présents, s'ils sont disponibles, ainsi que les chercheurs et les établissements. Tout manquement entraînera la retenue des fonds restants.

Afin de maximiser l'application des connaissances et des communications, les résumés et les présentations doivent être communiqués à l'avance.

Tous les rapports d'étape ainsi que le rapport technique final doivent être accompagnés d'un exemplaire des publications et des présentations.

### **Statut des publications**

Aucun manuscrit ne doit être joint à la demande, sauf ceux qui ont déjà été publiés ou ont été soumis ou acceptés aux fins de publication. Tout manuscrit inclus avec la demande, mais pas encore publié, doit être accompagné d'une attestation de la revue prouvant qu'il a été soumis, accepté pour la publication ou sous presse. Cœur + AVC n'acceptera pas les lettres indiquant la confirmation de l'acceptation d'un article à des fins de publication après le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

## Annexe 1: Liste des partenaires

### Partenaires de financement



**Cœur + AVC** La vie. Ne passez pas à côté. C'est pour cette raison que Cœur + AVC mène la lutte contre les maladies du cœur et l'AVC. Nous devons propulser les prochaines découvertes médicales afin que les gens au pays ne passent pas à côté de moments précieux. Ensemble, nous travaillons à prévenir les maladies, à sauver des vies et à promouvoir le rétablissement grâce à la recherche, à la promotion de la santé et aux politiques publiques.



**Fondation Brain Canada** La Fondation Brain Canada est un organisme sans but lucratif national qui appuie la recherche sur le cerveau au Canada en finançant des travaux novateurs capables de changer la donne. À ce titre, elle joue un rôle fédérateur unique et précieux auprès du milieu de la recherche sur le cerveau. Nous sommes le trait d'union entre les gens, les laboratoires et les plateformes, ainsi que les institutions, organisations et secteurs partout au pays, et ce, afin de promouvoir l'innovation et un écosystème de recherche sur le cerveau interconnecté. Notre œuvre permet au Canada de continuer à exceller et à contribuer encore davantage à la quête mondiale de la compréhension du cerveau et des maladies cérébrales. Aidez-nous à financer l'excellence au quotidien, [braincanada.ca](http://braincanada.ca).